

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Budget, taux et subventions : les chiffres du conseil

Assurément, lors de la réunion du conseil municipal de ce jeudi, il a été beaucoup question de chiffres et pour commencer, c'est du feu compte administratif, appelé désormais compte financier unique 2024 dont il a été question.

Après évocation des chiffres, le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 148 452,17 €. Après calcul du solde d'exécution globale de moins 73 178,31 € et du solde des restes à réaliser de 138 000 €, il s'avère que cela n'entraîne aucun besoin de financement. Ce qui donne un report d'investissement de 73 178,31 € et un report de fonctionnement de 148 452,17 €. Ce compte a été voté à l'unanimité.

Subventions. - Après quoi, c'est le dossier des subventions qui a été au centre des débats. À l'issue desquels le conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes : Loisirs Orientation Sanchey 1 100 €, Gym Détente Calmosienne 400 €, comité des fêtes 2 500 €, Entente Sportive de l'Avière 500 €, Pétanque Club de l'Avière 100 €, protection civile 100 €.

Syndicat scolaire. - Ensuite les élus passaient au vote de la contribution communale au syndicat intercommunal scolaire de Golbey. Cette année, celui-ci est de 2 455,32 €, somme calculée en fonction du nombre de jeunes Sanchéens fréquentant le collège Louis-Armand. Vote unanime des conseillers.

Spectacle.- Une autre délibération a été prise, laquelle concerne le tarif de l'entrée au spectacle « la Légende de Johnny » qui se déroulera le samedi 31 mai dans l'enceinte du fort. Considérant l'intérêt de la commune de déployer des manifestations visant à renforcer l'attractivité de la programmation culturelle ou de spectacles pluridisciplinaires accessibles au plus grand nombre, le conseil décide de fixer un tarif unique de 10 € par personne, cependant que pour les moins de 15 ans, l'entrée sera gratuite

Budget primitif - Arrivait ensuite le budget primitif 2025 qui s'établit ainsi : en section de fonctionnement, recettes et dépenses sont équilibrées à 906 575,17 € ; en section d'investissement, l'équilibre s'établit à 397 104,86 €. Ce budget a obtenu l'unanimité des élus.

Vote des taux. - Pas d'augmentation de taxes pour cette année, puisque la taxe foncière sur le bâti reste à 39,44 %, le foncier non bâti à 27,28 % et la taxe d'habitation à 11,34 %. Cette décision entrant dans le cadre de la volonté du conseil de ne pas bouger aux impôts locaux.

• **aa**

aa